

# **PROTÉGER SON EXPLOITATION AGRICOLE**

## **Rappel des SOLUTIONS proposées**

### **VOL OU DESTRUCTION DE MATÉRIEL**

- Stationnez tous les véhicules dans un lieu fermé à clé ou clôturé.
- Équipez-les éventuellement d'un antivol-antidémarrage ou système de blocage mécanique.
- Placez les matériels les plus sensibles au fond du hangar et occulrez les surfaces ouvertes.
- Si vous devez les laisser dans les champs, gardez-les à l'écart des routes, hors visibilité.
- Retirez les clés de contact et le matériel mobile (GPS, CB).
- Possibilité de créer une zone sous détection (éclairage + alarme + transmetteur)
- Stockez l'outillage électroportatif dans les cellules sécurisées sous alarme.

### **LA PROTECTION DES ANIMAUX**

- Ne pas isoler vos animaux, ni les laisser accessibles depuis les voies de circulation.
- Rapprocher les des habitations.
- Possibilité de créer une zone de détection (alarme + transmetteur GSM).

### **LES LOCAUX DE VENTE OU LOCAUX SENSIBLES**

- Veillez à la solidité du bâti, des ouvrants et des serrures.
- Mise en place d'éclairage sous détection en hauteur – Affichage dissuasif.
- Renforcez les portes ou optez pour des blocs-portes métalliques.
- Équipez les portes de serrures multipoints (système anti-effractions).
- Équipez les fenêtres de volets pleins ou de barreaux scellés.
- Conservez un minimum de numéraire rangés dans un coffre-fort scellé au sol.
- Gardez confidentielle toute information relative à la livraison des produits.
- Limitez le stock.
- Restreignez le nombre de personnes ayant accès au local (employés du site).
- Interdisez l'accès aux personnes étrangères aux sites – Affichage dissuasif – Interdictions.

### **LE CARBURANT**

- Évitez de faire le plein en fin de semaine.
- Évitez de laisser vos véhicules isolés
- Stationnez vos véhicules de façon à rendre plus difficile l'accès au réservoir.
- Équipez vos réservoirs d'alarmes de niveau (écart brutal).

## **LA PROTECTION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION**

Les cours élevés du cuivre favorisent le vol de câbles électriques (pivots d'irrigation).  
Évitez les tentations en plaçant le pivot au milieu de la parcelle en période hivernale.  
Démontez les câbles d'alimentation pendant les périodes de non utilisation (prolongées).  
Si possibilité, enterrez les installations.  
(protégez les câbles avec des feuillards, soudures ou cornières).

## **VÉGÉTATION ET ÉCLAIRAGE**

Veillez à maîtriser la végétation aux abords de l'exploitation (surveillance naturelle).  
Veillez à disposer d'un éclairage efficient aux abords de vos bâtiments.  
-- Privilégiez l'éclairage sous détection dans les zones sensibles (points de passage obligés).  
Créer des fossés autour des terrains non clôturés et limiter les accès.

## **VIDEOPROTECTION ET ALARMES**

Nécessité d'avoir mis en place une bonne protection mécanique (ouvrants).  
Nécessité d'avoir mis en application les conseils précités.  
-- Possibilité d'obtenir des conseils sur mise en place d'un système vidéo par référent sûreté.  
Système vidéo peut servir lors de la levée de doute.  
Un système d'alarme est utile s' il déclenche une réaction humaine !

## **LA VIGILANCE PERMANENTE**

Toute présence suspecte (personne ou véhicule) doit être **SYSTEMATIQUEMENT** signalée.  
Faire le 17 ou composer le numéro de votre Gendarmerie locale (renseignements).  
Sensibiliser vos employés sur cette vigilance et sur les bonnes pratiques.  
Conserver les références de vos matériels numérotés (marque, type, n°).

## **LES CONSEILS EN CAS DE FAITS AVÉRÉS**

Ne jouez pas les héros : Ne vous exposez pas, n'exercez pas de violences injustifiées.  
Le but recherché est de confirmer les faits et d'alerter les forces de sécurité.  
La levée de doute par déplacement sur les lieux ou par vidéoprotection.  
Manifester sa présence sans aller au contact (lumière, bruit).  
Rester en observation et être en mesure de renseigner.  
Observer et renseigner.  
Faire le 17 = qui, où, quand, quoi, comment ... (rester en ligne).  
Préserver les traces et indices qui seront exploités par les enquêteurs.  
Dépôt de plainte avec évaluation du préjudice.

Deux référents sûreté se tiennent à votre disposition à l'échelon départemental.

**Adjudant-chef FRESSARD, Adjudant CLEMENT**

Adresse commune : [ctmp.bspp.rglim@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ctmp.bspp.rglim@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**05.55.04.45.99**